

DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Le mardi 16 septembre deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la Mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,

10 septembre 2025

Date de publication

sur le site internet de la ville,

23 septembre 2025

Date de signature,

10 octobre 2025

Nombre de conseillers,

En exercice 29

Présents 22

Votants 28

Étaient présents :

Mme Hélène AUBRY, M. Didier BOQUET, M. Christian CAPRON, Mme Sylvie CHRISTIAENS, Mme Céline CIVES, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Lionel DURAMÉ, Mme Chantal DUTOT, M. Dominique GALLIER, Mme Fanny GENET-LACAILLE, M. Christophe GIRARD, M. Paul GONCALVES, Mme Steffie HAMEL, M. Sylvain HEMARD, M. Louis Marie LE GAFFRIC, Mme Dominique LEPEME, Mme Brigitte MALOT, M. André RIC, Mme Carol TARAVEL-CONDAT, M. Jacques TERRIAL, M. Alexandre VOIMENT.

Excusés - Ont donné procuration :

Mme Mireille BAUDRY à Mme Céline CIVES, M. Éric BLONDEL à M. Bastien CORITON, M. Thierry DUPRAY à Mme Sylvie CHRISTIAENS, Mme Émilie DUTOT à Mme Chantal DUTOT, M. Luc HITTNER à M. Didier BOQUET, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER à Mme Annic DESSAUX.

Excusé :

M. Simon SAINT-MARTIN.

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

DL2025-073	Convention de mise à disposition Terrain de La Roquette
------------	--

Monsieur le Maire expose que le « Club Canin du Pont de Brotonne », pour aider et former les propriétaires de chiens à l'éducation canine, a aménagé un caniparc sur le terrain dit de La Roquette à Villequier.

Ce dernier est exploité pour les activités de l'association toute l'année le samedi dès 15h00 et le dimanche à partir de 10h30.

Après avoir exposé ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient de définir les modalités de mise à disposition du terrain de La Roquette, sur le territoire de Villequier, pour les activités du Club Canin,

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- D'approuver les termes de la convention de mise à disposition du terrain de La Roquette entre l'association « Club Canin du Pont de Brotonne » et la commune fixant ainsi les droits et obligations de chacun,

- De l'autoriser, ou l'adjoint compétent, à signer ladite convention et tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Bastien CORITON

Bastien CORITON



Le secrétaire de séance,

Didier BOQUET